

CONSULTATION D'ENTREPRISES

création d'un itinéraire de randonnées autour du Mont-Perdu

travaux d'aménagement secteur Troumouze - port de la Canau – commune de Gavarnie Gèdre

Procédure adaptée selon l'article 28 du code des marchés publics

Date de limite de remise des offres :

mardi 30 octobre 2018 à 12 heures

Document Unique

Le candidat doit compléter, dater et signer le présent document.

Parc National des Pyrénées

Villa Fould

2 rue du IV septembre

BP 736

65007 TARBES

Tél. : 05 62 54 16 40

Article 1 - Parties contractantes - documents contractuels

1.1 Parties contractantes au sens du présent document.

Le pouvoir adjudicateur est le Parc National des Pyrénées représenté par son Directeur.

Le prestataire est le représentant légal de la société titulaire du marché (*annexe I*).

1.2 Documents contractuels régissant le marché :

1.2.1 Acte d'engagement / CCAP

Le marché est régi par le présent document et ses annexes qui, signé par le représentant de la personne publique et du titulaire, vaut acte d'engagement, cahier des clauses administratives particulières et par les documents ci-après cités dans l'ordre de priorité décroissante.

1.2.2 Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP)

Sans objet

1.2.3 Cahier des Clauses Administratives Générales (CCAG)

Le Cahier des Clauses Administratives Générales applicables aux marchés publics de travaux, dit CCAG/TX (*arrêté du 08 septembre 2009 portant approbation du CCAG/TX*).

1.3 Documents de référence et abréviations utilisées

Le présent document fait référence aux documents en vigueur dans leur plus récente mise à jour à la date limite de remise des offres suivants :

CCAG/TX : Cahier des Clauses Administratives Générales applicables aux marchés publics de travaux.

C.M.P. : Code des marchés publics.

Article 2 - Eléments de contexte

Le site Pyrénées Mont-Perdu est un bien inscrit au patrimoine mondial de l'Unesco.

Ce paysage de montagne exceptionnel, qui rayonne des deux côtés des frontières nationales actuelles de France et d'Espagne, est centré sur le pic du Mont-Perdu. Le site, d'une superficie totale de 30 639 hectares, comprend deux des canyons les plus grands et les plus profonds d'Europe sur le versant sud, du côté espagnol, et trois cirques importants sur le versant nord, plus abrupt, du côté français. Ce site est également un paysage pastoral qui reflète un mode de vie agricole autrefois répandu dans les régions montagneuses d'Europe. Il est resté inchangé au XXème siècle en ce seul endroit des Pyrénées, et présente des témoignages inestimables sur la société européenne d'autrefois à travers son paysage de villages, de fermes, de champs, de hauts pâturages et de routes de montagne.

Pour permettre au plus grand nombre de découvrir ces paysages et ces sites d'exception, un programme européen a été mis en œuvre. L'une des actions prévues pour faciliter l'accès et la découverte de ce territoire franco-espagnol est la réalisation d'un itinéraire pédestre conduisant les randonneurs à effectuer tout au partie d'une boucle qui les conduira parmi les plus beaux paysages du site.

Afin de faciliter et de sécuriser l'itinéraire retenu pour cette randonnée autour du Mont-Perdu, des travaux sont nécessaires de part et d'autre de la frontière.

Versant français, le Parc national des Pyrénées est en charge de la réalisation de travaux de sécurisation du sentier dit du Port de la canau.

C'est dans le cadre de cette action que le présent cahier des charges sera mis en œuvre.

VUE AVAL DU SENTIER



VUE AMONT DU SENTIER



Article 3 - Objet – Délais

3.1 Objet :

La présente consultation consiste au minage et à la sécurisation de deux passages de dalles sur le sentier du port de la Canau, sur la commune de Gavarnie – Gèdre, dans les hautes Pyrénées.

L'accès à la zone de travaux se fera à partir du parking en contrebas (compter 15 à 20 mn de marche) et l'ensemble du matériel sera de type électroportatif sur batterie ou manuel. Aucun hélicoptage ou engin de terrassement n'est à prévoir dans la présente consultation. Un minimum de deux compagnons sera nécessaire pour des questions de sécurité.

Sur une longueur d'environ dix mètres sur cinquante centimètres de largeur environ, en deux endroits bien identifiés, l'entreprise titulaire devra assurer un cheminement sécurisé pour les randonneurs. La hauteur du décaissement est très variable compte tenu de la nature même du terrain. Le décaissement réalisé devra être le plus horizontal possible et ne pas être en dévers en direction du bord de falaise. La surface finie permettra une « *accroche* » confortable et pérenne pour le randonneur.

Les photographies et la coupe de principe ci-après montrent le résultat attendu.

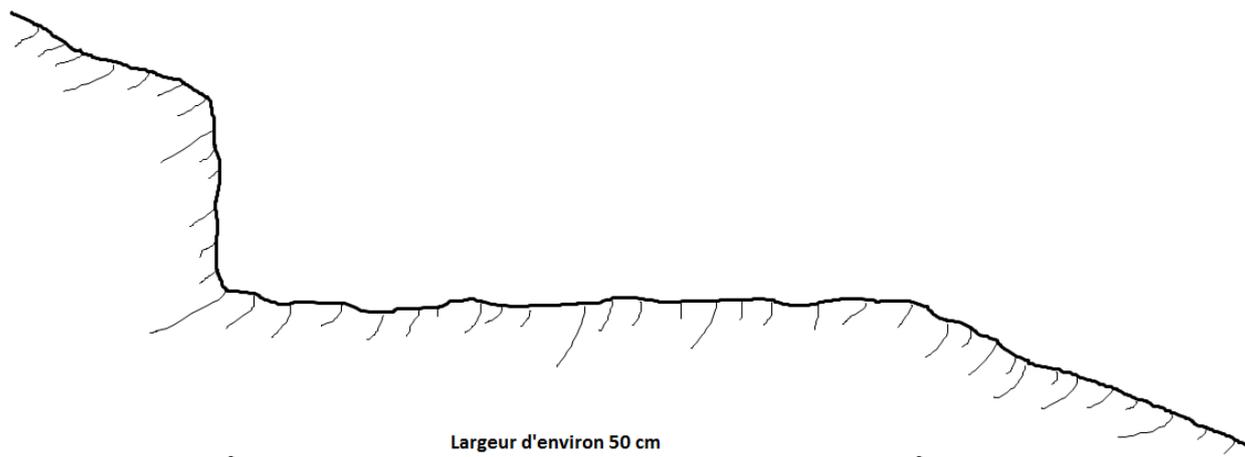
DALLE BASSE



DALLE HAUTE



COUPE DE PRINCIPE



3.2 Délais :

La visite du site devra avoir lieu avant la période hivernale et les premières chutes de neiges.

Monsieur Jérôme LE SOUDER (*Mobile : 00 6 08 35 7 .89*), technicien travaux de l'unité territoriale Bigorre, est disponible, sur rendez-vous, pour tout déplacement et toute question technique.

La réalisation des travaux devra avoir lieu en mai ou juin 2019 et / ou dès que les conditions météorologiques le permettront.

Article 4 – Caractère des prix

4.1 Conditions générales de l'offre de prix :

L'offre de prix est réputée établie sur la base des conditions économiques en vigueur au mois M0 fixé dans le présent contrat. Néanmoins, compte tenu des délais entre le présent appel d'offre et la période prévisionnelle des travaux, il est proposé au candidat une actualisation des prix selon la formule ci-dessous :

$$P = P_0 \times [TP (n-3) / (TP_0)]$$

P = Prix actualisé HT

P₀ = Prix initial HT

TP (n-3) = Valeur de l'index à la date de commencement des travaux moins trois mois.

TP₀ = Valeur de l'index au mois d'établissement du marché.

4.2 Avance

Sans objet

4.3 Acompte

Sans objet

Article 5 – Condition de paiement

Les demandes de règlement seront libellées au nom du Parc National des Pyrénées, 2 rue du IV septembre, boîte postale 736, 65007 TARBES. Elles seront établies en Euros.

Le délai global de paiement des sommes dues en exécution du marché est fixé à 20 jours maximum.

En cas de dépassement de ce délai de paiement, la personne publique versera au titulaire des intérêts moratoires, dans les conditions et au taux fixés par l'article 5 du Titre III du décret n° 2002-232 du 21 février 2002 modifié.

Chaque facture indique :

- les nom et adresse du créancier,
- les mentions légales liées au prestataire (*RCS, SIREN, SIRET*),
- le numéro du compte bancaire ou postal tel qu'il est précisé à l'acte d'engagement (*RIB ou RIP*),
- le numéro et la date du marché,
- le montant hors taxes,
- le taux et le montant de la TVA,
- le montant total toutes taxes comprises,
- la date de facturation,

Article 6 – Clauses administratives diverses

6.1 Résiliation du marché

En cas d'inobservation des clauses contractuelles par le titulaire, il sera fait application du chapitre VI du CCAG TX.

6.2 Prolongation de délais d'exécution

Sans objet

6.3 Pénalités de retard

Voir chapitre III - article 20 du CCAG TX.

6.4 Nantissement

Un nantissement peut être sollicité auprès de Madame l'agent comptable du Parc National des Pyrénées – Agence comptable – Agence Française pour la Biodiversité - Immeuble Tabella - 125, impasse Adam Smith 34470 PEROLS

6.5 Infractions à la législation fiscale

Sous peine de résiliation de plein droit du marché à ses (leurs) torts exclusifs, le titulaire affirme que lui-même et son ou ses cotraitants :

↳ Ne tombe(nt) pas sous le coup de l'interdiction découlant de l'article n° 43 du CMP (*interdiction de participer aux marchés de l'État frappant ceux qui auront fait l'objet d'une condamnation pour infraction au code général des impôts ou au code du travail*).

↳ Qu'il ne lui (leur) a été notifié aucune décision d'exclusion des marchés de l'état.

Le titulaire atteste en outre l'exactitude des renseignements prévus à l'article n° 44 et au 1 de l'article n° 45 du code des marchés publics. En cas d'inexactitude, l'autorité signataire du marché (*ou son représentant*) pourra résilier, sans mise en demeure préalable, le marché aux torts du titulaire.

6.6 Respect du droit du travail

Le titulaire déclare sur l'honneur :

- que le travail sera réalisé avec des salariés employés régulièrement au regard des articles L.3243-1, L.3243-2, L.3243-4, L.1221-10, L.1221-13, et L.1221-15 du code du travail.
- s'acquitter de ses (leurs) obligations au regard des articles L. 8221-3 et L. 8221-5 du code du travail réprimant le travail clandestin. 5.6.2 Application des articles D 8222-5, D 8222-7 et D 8222-8 du code du travail
- si le titulaire (*un cotraitant*) ne remet pas à la personne publique, de la date de notification du présent marché jusqu'à la fin de son exécution et selon une cadence n'excédant pas six mois, les documents prévus aux articles :
 - D 8222-5 du code du travail pour les titulaires établis en France,
 - D 8222-7 et D 8222-8 du code du travail pour les titulaires établis à l'étranger.

Le pouvoir adjudicateur pourra, après mise en demeure restée infructueuse, prononcer la résiliation du marché aux torts du titulaire, sans que celui-ci puisse prétendre à indemnité et, le cas échéant, avec exécution des prestations à ses frais et risques.

La mise en demeure doit être notifiée par écrit et assortie d'un délai. A défaut d'indication du délai, le titulaire dispose d'un mois à compter de la notification de la mise en demeure, pour satisfaire aux obligations de celle-ci ou pour présenter ses observations.

6.7 Tribunaux compétents

Le présent marché est soumis au droit administratif français et les juridictions administratives françaises sont seules compétentes pour connaître des litiges.

6.8 Obligation d'information du titulaire

Le titulaire devra informer par écrit, dans les quinze jours, de toute modification relative à ses statuts, de toute difficulté liée à sa situation juridique ou financière (*cessation d'activité, cessation de paiement, mise en redressement ou liquidation judiciaire*), et transmettre les documents afférents.

6.9 Dérogation au CCAG TX

Sans objet

Article 7 – Engagement du candidat

Signataire

Nom, prénom et qualité du signataire :

.....
 agissant pour mon propre compte.

agissant pour le compte de la société - *Indiquer le nom, l'adresse :*

.....
 agissant pour le compte de la personne publique candidate - *Indiquer le nom, l'adresse :*

.....
 agissant en tant que mandataire pour l'ensemble des entrepreneurs groupés qui ont signé la lettre de candidature en date du

du groupement solidaire

du groupement conjoint

mandataire solidaire

mandataire non solidaire

Après avoir pris connaissance des documents constitutifs du cahier des charges,

- M'engage, conformément aux dits documents, à réaliser les travaux demandés

pour un montant de..... €TTC

Le titulaire

A , le

Faire précéder la signature de la mention manuscrite « lu et approuvé » ainsi que des nom, prénom, et qualité du signataire.

Apposer le cachet de l'entreprise

Établi en un seul original

**DÉCISION DU POUVOIR ADJUDICATEUR POUR LA CREATION D'UN ITINERAIRE
DE RANDONNEES ATOUR DU MONT-PERDU
TRAVAUX D'AMENAGEMENT SECTEUR TROUMOUSE – PORT DE LA CANAU**

L'offre est acceptée pour un montant de..... €TTC

A TARBES, le

Le Directeur,

Marc TISSEIRE

ANNEXE I

RENSEIGNEMENTS SUR LE TITULAIRE/ LE MANDATAIRE / LE COTRAITANT (A DUPLIQUER)

Raison sociale :			
Dénomination sociale (sigle) :			
Forme :			
Adresse siège social :			
N° SIRET "Siège social" :			
Adresse antenne locale :			
N° SIRET "Antenne locale" :			
Registre du commerce :			
PME/PMI (au sens de l'article 48 du CMP)		OUI <input type="checkbox"/>	NON <input type="checkbox"/>
Représentée par agissant en qualité de			
Adresse d'envoi des courriers : (commercial et technique)			
Personne à contacter :		Nom : Prénom : Fonction : Tél. : Fax : Email:	
BANQUE :			
DOMICILIATION :			
CODE BANQUE	CODE GUICHET	NUMERO DE COMPTE	CLE

MERCI DE JOINDRE UN RIB

NOTA :

TOUT CHANGEMENT DE DONNEES INDIQUEES DANS LE TABLEAU CI-DESSUS DOIT ETRE NOTIFIE A LA PERSONNE PUBLIQUE.

ANNEXE II: EN CAS DE SOUS-TRAITANCE

(A REPRODUIRE POUR CHAQUE SOUS-TRAITANT)

● Titulaire :

Renseignements sur le sous-traitant

Raison sociale :					
Dénomination sociale (sigle) :					
Forme :					
Adresse siège social :					
N° SIRET "Siège social" :					
Adresse antenne locale :					
N° SIRET "Antenne locale" :					
Registre du commerce :					
PME/PMI (au sens de l'article 48 du CMP)		OUI	<input type="checkbox"/>	NON	<input type="checkbox"/>
Représentée par agissant en qualité de Gérant					
Adresse d'envoi des courriers : (commercial et technique)					
Personne à contacter :		Nom : Prénom : Fonction : Tél : Fax : Email:			
BANQUE :					
DOMICILIATION :					
CODE BANQUE	CODE GUICHET	NUMERO DE COMPTE	CLE		

MERCI DE JOINDRE UN RIB

NOTA :

TOUT CHANGEMENT DE DONNEES INDIQUEES DANS LE TABLEAU CI-DESSUS DOIT ETRE NOTIFIE A LA PERSONNE PUBLIQUE.

● **Objet des prestations sous-traitées :**

● **Montant des prestations sous-traitées :**

Le montant total des prestations sous-traitées s'élève à

.....
..... € HT (*en chiffres et en lettres*),

soit
..... € TTC (*en chiffres et en lettres*)

● **Avance :**

Sans objet

● **Acompte**

Sans objet

● **Solde**

Le sous-traitant recevra, sur sa demande écrite dûment certifiée par le titulaire, le montant correspondant à sa part, après vérification des prestations par l'Agence.

A , le

Signature du titulaire (1) :

Signature du sous-traitant (1) :

(1) Faire précéder les signatures de la mention manuscrite "Lu et approuvé" ainsi que des nom, prénom et qualité du signataire. Apposer le cachet de l'entreprise.

ATTESTATION

(à remplir par le sous-traitant)

Je soussigné (*nom, prénom*) :

agissant au nom et pour le compte de (*raison sociale - adresse , N° SIRET, ...*) :

1 - affirme, sous peine de résiliation des travaux sous-traités ou de leur mise en régie

* **à mes torts exclusifs
aux torts exclusifs de la société pour laquelle j'interviens**

* **que je ne tombe pas
que la Société ne tombe pas**

sous le coup de l'interdiction découlant de l'article 50 modifié de la loi N° 52-401 du 14 avril 1952.

2 - déclare qu'il ne lui a été notifié aucune décision d'exclusion des marchés.

3 - que le travail sera réalisé avec des salariés employés régulièrement au regard des articles L.3243-1, L.3243-2, L.3243-4, L.1221-10, L.1221-13, et L.1221-15 du code du travail.

4 - atteste qu'il n'a pas fait l'objet au cours des cinq dernières années d'une condamnation inscrite au bulletin N° 2 du casier judiciaire pour les infractions visées aux articles L. 8221-1, L 8221-2, L 8221-3, L 8221-5, L 8251-1, L 5221-8, L 5221-11, L 8231-1, L 8241-1 et L 8241-2 du code du travail.

En cas de déclaration inexacte, les modalités de résiliation de l'acte de sous traitance sont définis dans le présent document.

* **Rayer la mention inutile**

Signature du sous-traitant :

Faire précéder la signature de la mention manuscrite "Lu et approuvé" ainsi que des nom, prénom et qualité du signataire. Apposer le cachet de l'entreprise.

RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION

CONSULTATION D'ENTREPRISES

création d'un itinéraire de randonnées autour du Mont-Perdu

travaux d'aménagement secteur Troumouze - port de la Canau – commune de Gavarnie Gèdre

Procédure adaptée selon l'article 28 du code des marchés publics

Date de limite de remise des offres :

mardi 30 octobre 2018 à 12 heures

Document Unique

Le candidat doit compléter, dater et signer le présent document.

Parc National des Pyrénées
Villa Fould
2 rue du IV septembre
BP 736
65007 TARBES
Tél. : 05 62 54 16 40

1 – Étendue de la consultation

Le présent marché est passé par le biais de la procédure adaptée ouvert au titre de l'article 28 portant code des marchés publics.

Il sera fait application au cahier des clauses administratives générales applicables aux marchés de travaux.

2 - Objet et forme du marché

2.1 Objet du marché

La présente consultation consiste au minage et à la sécurisation de deux passages de dalles sur le sentier du port de la Canau, sur la commune de Gavarnie – Gèdre, dans les hautes Pyrénées.

Sur une longueur d'environ dix mètres sur cinquante centimètres de largeur environ, en deux endroits bien identifiés, l'entreprise titulaire devra assurer un cheminement sécurisé pour les randonneurs. La hauteur du décaissement est très variable compte tenu de la nature même du terrain. Le décaissement réalisé devra être le plus horizontal possible et ne pas être en dévers en direction du bord de falaise. La surface finie permettra une « *accroche* » confortable et pérenne pour le randonneur.

2.2 Forme du marché

Le marché est passé dans le cadre d'une procédure adaptée selon l'article 28 du Code des marchés publics. Une phase de négociation pourra intervenir après réception des offres.

3 – Délais et démarrage des prestations

La visite du site devra avoir lieu avant la période hivernale et les premières chutes de neiges. Monsieur Jérôme LE SOUDER – technicien travaux de l'unité territoriale Bigorre du Parc national des Pyrénées (*mobile : 00 33 6 08 35 71 89*) est disponible sur rendez-vous pour tout déplacement et toute question technique.

La réalisation des travaux devra avoir lieu en mai ou juin 2019, dès que les conditions météorologiques le permettront.

4 - Options et variantes

Sans objet

5 - Prix

Le candidat est informé que le Parc National des Pyrénées souhaite conclure le marché dans l'unité monétaire suivante : EURO hors taxes (*HT*).

6 - Mode de règlement du marché

Le mode de règlement choisi par le Parc National des Pyrénées est le virement administratif.

Le délai global de paiement des sommes dues en exécution du marché est fixé à vingt jours maximum.

7 - Délai de validité des offres

L'offre de prix est réputée établie sur la base des conditions économiques en vigueur au mois Mo fixé dans le présent contrat. Néanmoins, compte tenu des délais entre le présent appel d'offre et la période prévisionnelle des travaux, il est proposé au candidat une actualisation des prix selon la formule ci-dessous :

$$P = P_o \times [TP (n-3) / (TP_o)]$$

P = Prix actualisé HT

P_o = Prix initial HT

TP (n-3) = Valeur de l'index à la date de commencement des travaux moins trois mois.

TP_o = Valeur de l'index au mois d'établissement du marché.

8 - Composition du dossier de consultation remis gratuitement à chaque candidat

Il comprend :

- le présent Règlement de Consultation (RC)
- le contrat et ses annexes

9 - Contenu des propositions

9.1 - Composition du dossier candidature

Il contiendra les pièces justificatives suivantes :

- une lettre de candidature qui devra être dûment datée et signée par la personne habilitée à engager l'entreprise, qui peut être établie sur un imprimé de type DC1,
- les document(s) relatif(s) aux pouvoirs de la personne habilitée à engager l'entreprise,
- la déclaration du candidat, qui peut être établie sur un imprimé de type DC2 : l'attention des candidats est attirée sur la nécessité de compléter, de manière aussi exhaustive que possible, toutes les informations demandées, au besoin en utilisant des annexes. Elle comprendra les informations suivantes :
 - déclaration concernant le chiffre d'affaire global et le chiffre d'affaire concernant les prestations auxquelles se réfère(nt) le(s) marché(s) réalisées au cours des 3 derniers exercices. La preuve de la capacité financière peut être apportée par tout moyen ;
 - déclaration indiquant les moyens matériels du candidat ;
 - tout élément d'information permettant de justifier de la capacité du candidat à réaliser le marché : certificats de capacité, qualifications professionnelles, attestations de formation...

Une déclaration sur l'honneur, en application des articles 43 et 44 du CMP et des articles 8 et 38 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics :

- a) ne pas avoir fait l'objet, depuis moins de cinq ans, d'une condamnation définitive pour l'une des infractions prévues par les articles suivants du code pénal : les articles 222-38, 222-40, 313-1 à 313-3, 314-1 à 314-3, 324-1 à 324-6, 421-2-1, le deuxième alinéa de l'article 421-5, l'article 433-1, le deuxième alinéa de l'article 434-9, les articles 435-2, 441-1 à 441-7, les premier et deuxième alinéas de l'article 441-8, l'article 441-9 et l'article 450-1, ou ne pas avoir fait l'objet d'une condamnation pour une infraction de même nature dans un autre Etat de l'Union Européenne

b) ne pas avoir fait l'objet, depuis moins de cinq ans d'une condamnation définitive pour l'infraction prévue par l'article 1741 du code général des impôts ou une infraction de même nature dans un autre Etat de l'Union Européenne ;

c) ne pas avoir fait l'objet, depuis moins de cinq ans, d'une condamnation inscrite au bulletin n° 2 du casier judiciaire pour les infractions mentionnées aux articles L8221-1, L8231-1, L8241-1 et L8251-1 du code du travail ou des infractions de même nature dans un autre Etat de l'Union Européenne ;

d) ne pas être en état de liquidation judiciaire ou ne pas faire l'objet d'une procédure équivalente régie par un droit étranger ;

e) ne pas être déclaré en état de faillite personnelle ou ne pas faire l'objet d'une procédure équivalente régie par un droit étranger ;

f) ne pas être admis au redressement judiciaire ou à une procédure équivalente régie par un droit étranger, sans justifier d'une habilitation à poursuivre son activité pendant la durée prévisible d'exécution du marché ;

g) avoir, au 31 décembre de l'année précédant celle au cours de laquelle a lieu le lancement de la consultation, souscrit les déclarations lui incombant en matière fiscale et sociale et acquitté les impôts et cotisations exigibles à cette date, ou s'être acquitté spontanément de ces impôts et cotisations avant la date du lancement de la présente consultation ou avoir constitué spontanément avant cette date des garanties jugées suffisantes par le comptable ou l'organisme chargé du recouvrement ;

h) être en règle, au cours de l'année précédant celle au cours de laquelle a lieu le lancement de la consultation, au regard des articles L5212-1, L5212-2, L5212-5 et L5212-9 du Code du travail concernant l'emploi des travailleurs handicapés.

9.2 Composition du dossier offre

Le contrat à compléter, dater, signer et parapher par les représentants qualifiés de toutes les entreprises candidates ayant vocation à être titulaires, par le mandataire du groupement si habilité par les cotraitants :

Si le candidat ne peut réaliser lui-même la totalité des prestations à chiffrer, il est invité à co-traiter ou sous-traiter les prestations qu'il ne peut réaliser lui-même.

Offre commerciale comprenant la décomposition du prix global et forfaitaire (*DPGF*) avec des couts par lot et pour chaque phase la répartition des couts de prestations par intervenant,

Mémoire avec note méthodologique, plannings des phases, compétences et savoir-faire, expériences et références.

La composition de l'équipe qui interviendra avec l'identification du chef de mission, le rôle des intervenants, le curriculum vitae et les références de chaque intervenant

Les propositions doivent être rédigées en langue française uniquement.

10 - Modalités de retrait du dossier de consultation :

Remise gratuite du dossier de consultation par téléchargement sur le site du Parc National des Pyrénées <http://www.pyrenees-parcnational.fr>

11 – Conditions d'envoi ou de remise des offres

Le Parc National des Pyrénées propose de recourir à une transmission papier pour la remise des offres.

Cependant, le dossier pourra également nous parvenir sous format informatique. Il n'est pas admis de remise des offres par voie électronique.

L'envoi sera fait sous pli cacheté qui portera la mention :

NE PAS OUVRIR
Objet : Création d'un itinéraire de randonnées autour du Mont-Perdu Travaux d'aménagement secteur Troumouze - port de la Canau, sur la commune de Gavarnie-Gedre'
Nom du candidat : XXXX

Le candidat est invité à remettre **une enveloppe** contenant les pièces de candidature et d'offres.

Ce pli sera transmis à l'adresse suivante Parc National des Pyrénées, Villa Fould, 2 rue du IV septembre, Boîte postale 736 - 65007 TARBES Cedex

✉ Par la poste en recommandé avec demande d'avis de réception postal ;

✉ Par transporteur ou par dépôt au siège du Parc National des Pyrénées, contre récépissé.

Quel que soit le mode d'acheminement décrit ci-dessus, les offres devront parvenir au Parc National des Pyrénées avant la date et l'heure, indiquées dans la page de garde du présent règlement.

12 – Jugement des offres

Critères d'attribution

Après réception et examen des offres, il est établi un premier classement de celles-ci.

Le choix de l'attributaire est fondé en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération sous forme de points aboutissant à une note globale sur 10 points.

Valeur économique	Pondération
Prix des prestations	Note sur 6 points Le calcul se fera de la manière suivante : l'offre la moins chère est affectée de la note de 6 (<i>six</i>). Les notes de chaque entreprise sont ramenées à une note sur 6 de la manière suivante : $(6 \times \text{prix de l'offre la moins chère}) / \text{prix de l'offre de chaque entreprise}$.
Valeur technique	
Qualité de la note méthodologique : - analyse du contexte - méthodologie d'intervention et de réalisation - compréhension des enjeux environnementaux - références en adéquation avec l'objet du marché	Note sur 4 points
Total	Note sur 10 points

13 – Renseignements complémentaires

Les renseignements pourront être obtenus pendant la durée de la consultation, auprès de :

Monsieur Jérôme LE SOUDER
Technicien aménagement accueil
Unité territoriale Bigorre du Parc national des Pyrénées
Tel : 05 62 92 92 38 ou 06 08 35 71 89
E-mail : pnp.lesouder@espaces-naturels.fr

Monsieur Yves HAURE
Secrétaire général du Parc national des Pyrénées
Parc national des Pyrénées
Tel : 05 62 54 16 40
E-mail : pnp.haure@espaces-naturels.fr

14 - Date d'envoi de l'avis de parution : lundi 17 septembre 2018